

compte²³». Même les fédérations purement territoriales reposent sur l'hypothèse que les différences régionales sont permanentes et méritent d'être prises en considération et non comme des obstacles temporaires à un État-nation plus homogène et unifié.

- *des identités et des loyautés multiples*: Les États-nations centralisés insistent souvent sur le fait que l'État est le principal objet de l'identité et de la loyauté et que toutes les autres identités et loyautés devraient dériver de l'État et lui être subordonnées. Les fédérations, par contre, reconnaissent que les gens ont des loyautés intrinsèques envers plus d'un palier de gouvernement et qu'il est impossible de présumer que l'un ou l'autre de ces paliers l'emportera automatiquement en cas de conflit. Dans une fédération, contrairement à ce qui se passe dans un État-nation centralisé, on ne suppose pas que les citoyens devraient « faire passer le pays avant tout ». D'ailleurs, la constitution elle-même interdit expressément que les souhaits de l'État central l'emportent toujours sur ceux des sous-unités. On espère ainsi promouvoir l'acceptation et la tolérance des identités multiples et on considère les loyautés multiples comme une caractéristique fondamentale de la politique et non comme une menace à l'ordre politique.

Il faut reconnaître que ces valeurs et ces principes s'appliquent non seulement aux institutions fédérales mais aussi à la société en général. Ainsi, les régimes fédéraux qui respectent le principe de la subsidiarité dans les rapports entre le gouvernement fédéral et les provinces respectent aussi le principe de la subsidiarité dans les rapports entre les provinces et les municipalités. Si les provinces affirment le principe de la subsidiarité pour s'opposer à une centralisation excessive au niveau fédéral, on peut supposer qu'elles acceptent la subsidiarité affirmée par les villes et les villages afin d'empêcher une centralisation excessive dans les provinces.

De même, on peut faire valoir que les fédérations multinationales, qui reconnaissent et acceptent la différence culturelle et les loyautés multiples des minorités nationales, sont plus enclines à reconnaître et à accepter la différence culturelle et les identités multiples des immigrants. Comme nous l'avons déjà souligné, les immigrants ne profitent pas directement de l'autonomie gouvernementale que permet le fédéralisme, puisqu'ils ne sont pas assez concentrés sur un territoire pour former des sous-unités fédérales viables. Or on espère que les immigrants profitent indirectement du fédéralisme, car il favorise une attitude générale de respect de la différence et des identités multiples.

Il existe aussi un point de vue différent, plus sceptique face à ces affirmations. Ainsi, il n'est pas certain que les provinces qui se battent contre le gouvernement fédéral pour protéger leur autonomie sont plus enclines à respecter l'autonomie des gouvernements locaux. Il n'est pas certain non plus que le type de tolérance que procure le fédéralisme (multinational) aux minorités nationales vise aussi les immigrants. Il est vrai que les deux pays qui ont les politiques multiculturelles les plus libérales envers les immigrants sont